



CHÂTEAU DE VERSAILLES

DÉCISION N°2026-5 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le président par intérim,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2010-1367 du 11 novembre 2010 modifié relatif à l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la décision de la ministre de la culture du 26 février 2026 désignant M. Pierre-Emmanuel LECERF président par intérim de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles,

Vu la décision du président par intérim de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles n°2026-3 du 26 février 2026 portant délégation de signature,

Vu la décision du président par intérim de l'Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles n°2026-4 du 26 février 2026 portant délégation de signature,

DÉCIDE :

Article 1 :

1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JAUNEAU, délégation est donnée à **M. Frédéric TRESPEUCH**, adjoint au directeur et chef du service de la prévention, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;

- Les fiches d'absences injustifiées ;

- Les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;

- Les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice) ;

- Tous actes relatifs à l'application des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, toute note de service interne à sa direction, ainsi que toute mesure individuelle relative à la situation des agents placés sous son autorité, à l'exception :

- de tous les contrats et conventions,
- des décisions d'engagement des vacataires,
- des demandes de sanction disciplinaire auprès de l'autorité compétente.

2) En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Olivier JAUNEAU de Mme Delphine CABRERA PECCARD, cheffe du pôle administratif et financier à la direction de la sécurité incendie et d'assistance à personne, délégation additionnelle de signature est donnée à **M. Frédéric TRESPEUCH**, à l'effet de :

- signer/viser dans le logiciel comptable et financier, au nom du président par intérim et dans la limite de ses attributions, les engagements juridiques et les services faits relatifs à l'exécution des dépenses dont il a la charge dans le cadre des enveloppes budgétaires et des seuils qui lui sont notifiés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 euros HT en investissement ou en fonctionnement ;
- certifier dans le logiciel comptable et financier, les services faits constatés par les gestionnaires métiers désignés par ses propres soins (cf. profil utilisateurs dans PEP (Progiciel Ets Publics) « gestionnaire métier dépenses et recettes »).
Cette délégation s'entend sous réserve du respect des règles de publicité et de mise en concurrence préalables telles que définies par le code de la commande publique.

3) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric TRESPEUCH, délégation est donnée à **Mme Audrey DELAROCHE**, préventionniste du service de la prévention, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Tous actes relatifs à l'application des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Article 2 :

1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier JAUNEAU, délégation est donnée à **M. Stéphane DELOY**, adjoint au directeur et chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne (SSIAP), à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage, les demandes de remboursement de frais de transport entre le lieu habituel de résidence et le lieu de travail ;
- Les fiches d'absences injustifiées ;
- Les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité ;
- Les états de présence des agents établis au titre des dispositifs particuliers mis en place au niveau du service lors de l'organisation de manifestations (mécénats et heures à l'indice) ;
- Tous actes relatifs à l'application des dispositions destinées à garantir la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, toute note de service interne à sa direction, ainsi que toute mesure individuelle relative à la situation des agents placés sous son autorité, à l'exception :
 - de tous les contrats et conventions,
 - des décisions d'engagement des vacataires,
 - des demandes de sanction disciplinaire auprès de l'autorité compétente.

2) En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Olivier JAUNEAU et de Mme Delphine CABRERA PECCARD, cheffe du pôle administratif et financier à la direction de la sécurité incendie et d'assistance à personne, délégation additionnelle de signature est donnée à **M. Stéphane DELOY**, à l'effet de :

- signer/viser dans le logiciel comptable et financier, au nom du président par intérim et dans la limite de ses attributions, les engagements juridiques et les services faits relatifs à l'exécution des dépenses dont il a la charge dans le cadre des enveloppes budgétaires et des seuils qui lui

sont notifiés d'un montant inférieur ou égal à 25 000 euros HT en investissement ou en fonctionnement ;

- certifier dans le logiciel comptable et financier, les services faits constatés par les gestionnaires métiers désignés par ses propres soins (cf. profil utilisateurs dans PEP (Progiciel Ets Publics) « gestionnaire métier dépenses et recettes »). Cette délégation s'entend sous réserve du respect des règles de publicité et de mise en concurrence préalables telles que définies par le code de la commande publique.

3) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DELOY, délégation est donnée à **M. Stéphane DENOYELLE**, adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence ;
- Les fiches d'absences injustifiées ;
- Les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité.

4) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DELOY, délégation est donnée à **M. Jean-François HUET**, adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence ;
- Les fiches d'absences injustifiées ;
- Les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité.

5) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DELOY, délégation est donnée à **M. Yannick PAWLACZYK**, adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence, les régularisations de pointage ;
- Les fiches d'absences injustifiées ;
- Les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité.

6) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DELOY, délégation est donnée à **M. Singaravelane SERANDIA**, adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence ;
- Les fiches d'absences injustifiées ;
- Les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité.

7) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DELOY, délégation est donnée à **Mme Aurélie THOMAS**, adjointe au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence ;
- Les fiches d'absences injustifiées ;
- Les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité.

8) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane DELOY, délégation est donnée à **M. Samir MECHKOUR**, chef d'équipe, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- Les demandes d'absence sur droits comptabilisés, les demandes préalables d'absence, les demandes de régularisation d'absence ;
- Les fiches d'absences injustifiées ;
- Les déclarations d'accident du travail des agents placés sous son autorité.

Article 3 :

La présente décision annule et remplace toutes décisions antérieures portant délégation de signature aux agents mentionnés ci-dessus.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

Fait à Versailles, le 4 mars 2026

Pierre-Emmanuel LECERF
Administrateur général

Les spécimens des signatures sont déposés auprès de l'agent comptable de l'Etablissement public, le 4 mars 2026.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EST DONNÉE PAR :

M. Pierre-Emmanuel LECERF,
Président par intérim
Pour le Président et par délégation
Pierre-Emmanuel Lecerf
Administrateur général

À :

M. Frédéric TRESPEUCH,
adjoint au directeur et chef du service de la prévention

Mme Audrey DELAROCHE,
préventionniste du service de la prévention,

M. Stéphane DELOY,
adjoint au directeur et chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne

M. Stéphane DENOYELLE,
adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe

M. Jean-François HUET,
adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe

M. Yannick PAWLACZYK,
adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe

M. Singaravelane SERANDIA,
adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe

Mme Aurélie THOMAS,
adjoint au chef du service de sécurité incendie et d'assistance à personne et chef d'équipe

M. Samir MECHKOUR,
chef d'équipe